



# POINTS À CONTRÔLER



## PRÉVENTION DES SINISTRES LIÉS AUX DOMMAGES MATÉRIELS EN CAS DE PANDÉMIE

Le terme pandémie désigne une épidémie qui se propage sur une vaste zone géographique et touche une part très importante de la population. Les gouvernements du monde entier prennent des mesures pour se préparer et réagir en cas de pandémie.

Dans ce cadre, les autorités locales vont alerter au préalable les régions susceptibles d'être confrontées à l'imminence d'une pandémie. Les niveaux d'alerte et les mesures de sécurité mises en œuvre à chaque niveau différeront d'un pays à l'autre. Il convient de prendre connaissance du plan mis en place par les autorités locales dans votre zone géographique.

Le présent document porte sur la prévention des sinistres matériels pour les sites touchés par une pandémie. Le taux d'absentéisme ou les perturbations des infrastructures publiques peuvent entraîner une baisse de l'activité, voire son interruption. Lors de ce type d'événement, l'application de programmes de prévention des sinistres peut réduire le risque de dommages matériels sur le site et contribuer ainsi à une reprise d'activité dans les meilleurs délais.

Ces recommandations sont destinées à vous aider à cibler vos efforts de prévention des sinistres durant la pandémie, en conformité avec les procédures en place dans votre entreprise.

### SÉCURITÉ DU SITE

Sécuriser le site (bâtiments, équipements extérieurs et véhicules de l'entreprise) afin d'éviter tout dommage matériel volontaire ou accidentel :

- Limiter l'accès au site au personnel autorisé en cas d'urgence. Celui-ci peut inclure les employés, les sous-traitants, les fournisseurs et les clients.
- Sécuriser et inspecter tous les points d'accès potentiels au site, y compris les portes extérieures, les lanterneaux, les fenêtres et les clôtures.
- Inspecter et tester les systèmes d'éclairage extérieurs au moins une fois par semaine.
- Tester et assurer la maintenance des systèmes de sécurité, y compris des reports d'alarme.
- Si le site est à l'arrêt et inoccupé, mettre en place un service de sécurité sur place ou, au minimum, des visites de sécurité hebdomadaires consignées par écrit.

### INTERVENTION D'URGENCE

Fournir à l'équipe d'intervention d'urgence des moyens de communication de secours (talkies-walkies ou téléphones mobiles) en cas de coupure du réseau fixe. Si le nombre d'employés présents sur le site est limité, les fonctions suivantes de l'équipe d'intervention d'urgence devraient au minimum être pourvues pour chaque équipe de travail :

- Chef d'équipe : il est habilité à décider de l'arrêt de l'activité et à renvoyer le personnel non essentiel chez lui.
- Personne chargée de suivre l'évolution de la pandémie : elle a accès aux informations sur l'état de la pandémie (au niveau national et international), les étudie et fait un compte-rendu au chef d'équipe.
- Personne chargée de donner l'alerte : elle appelle et dirige les pompiers en cas d'incendie.
- Opérateur des pompes incendie et responsable des vannes sprinkleur : ils contrôlent les équipements de protection incendie et s'assurent de leur bon fonctionnement en cas d'incendie.
- Opérateurs dûment formés : ils sont en mesure d'arrêter la production et les équipements associés lorsque le chef d'équipe leur en donne l'ordre.

# PRÉVENTION DES SINISTRES LIÉS AUX DOMMAGES MATÉRIELS EN CAS DE PANDÉMIE : POINTS À CONTRÔLER



## TENUE DES LOCAUX

Maintenir une tenue des locaux adéquate tout au long de la situation d'urgence afin de réduire le risque d'incendie et d'acte de malveillance.

- Retirer les déchets et tout autre matériau combustible non nécessaire présents à l'intérieur et autour des bâtiments.
- Respecter une distance minimale de 15 m entre tout stock combustible extérieur et les bâtiments.

## PROTECTION INCENDIE

Veiller au bon état de fonctionnement des systèmes de protection incendie afin de limiter les conséquences d'un incendie sur le site :

- Contrôler l'état de tous les systèmes de protection incendie, notamment des pompes incendie, des réseaux sprinkleur, des systèmes d'extinction à gaz et des réservoirs d'eau.
- Cadenasser toutes les vannes d'alimentation de la protection incendie en position grande ouverte et les inspecter une fois par semaine.
- Inspecter les équipements manuels de lutte contre le feu (extincteurs, lances incendie) afin de vérifier leur emplacement, leur accessibilité et leur état de fonctionnement.
- Fermer les portes coupe-feu automatiques ou retirer tout obstacle susceptible d'en gêner la fermeture.
- Tester et entretenir les systèmes de protection incendie et les alarmes incendie tout au long de la situation d'urgence, conformément aux programmes habituels.
- Gérer toute mise hors service des équipements de protection incendie à l'aide des permis de mise hors service de FM Global.
- Informer le bureau FM Global de la mise hors service.

## ACTIVITÉS DE PRODUCTION

Surveiller les conditions sur le site et prendre les mesures adéquates pour réduire les dommages matériels durant la situation d'urgence.

Les interruptions imprévues des utilités, par exemple de l'alimentation en électricité, en gaz ou en eau, ou encore l'absence d'opérateurs formés, pourraient entraîner des dommages sur les équipements et matériaux utilisés pour la production.

- Arrêter les utilités, les activités de production et les équipements associés qui ne sont pas stratégiques ou essentiels.
- Verrouiller et étiqueter les équipements à l'arrêt conformément aux procédures de l'entreprise.
- Entretenir les équipements à l'arrêt conformément aux instructions du fabricant.

- Sécuriser les appareils de levage et autres équipements de manutention.
- Avant le redémarrage d'équipements ou de la production, s'assurer ce que tous les dispositifs de sécurité et tous les dispositifs d'asservissement fonctionnent normalement.
- Suivre les procédures établies ou les instructions du fabricant pour remettre les équipements à l'arrêt en service.

## LIQUIDES QUI PEUVENT BRÛLER

Réduire le risque d'incendie en sécurisant la manipulation et le stockage des liquides qui peuvent brûler et des gaz inflammables pendant la situation d'urgence.

- Limiter au strict minimum les quantités stockées sur le site.
- Transférer les stocks concernés des zones de production à l'arrêt vers des zones réservées au stockage de liquides qui peuvent brûler, en utilisant des conteneurs coupe-feu adéquats.
- Vidanger dans des conteneurs adéquats tous les équipements de production à l'arrêt contenant ce type de produit, y compris les cuves et bacs de trempe et les réservoirs de stockage, puis les nettoyer ou procéder à leur inertage si nécessaire.

## SOURCES D'IGNITION

Pour réduire le risque d'incendie :

- Continuer à mettre en œuvre les procédures de gestion des travaux par point chaud, notamment des permis adéquats comme les permis de feu de FM Global.
- Considérer les chauffages d'appoint comme des travaux par point chaud.
- Appliquer l'interdiction de fumer.
- Couper l'alimentation électrique des bâtiments inutilisés ou inoccupés, sous réserve de ne pas affecter leur sécurité ou les systèmes de protection incendie.

## PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Contactez FM Global pour obtenir des recommandations de prévention des sinistres spécifiques si le site est exposé à des phénomènes météorologiques extrêmes. Les brochures suivantes sont disponibles :

- Prévention des risques liés à l'inondation : points à contrôler (P9805\_FRA)**
- Prévention des risques liés au gel : points à contrôler (P9521\_FRA)** – pour les sites exposés à des températures extérieures basses (inférieures à 4 °C)
- Prévention des risques liés au vent : points à contrôler (P9308\_FRA)** – pour les sites exposés aux ouragans, cyclones, typhons ou vents forts localisés

# PRÉVENTION DES SINISTRES LIÉS AUX DOMMAGES MATÉRIELS EN CAS DE PANDÉMIE : POINTS À CONTRÔLER



## ASPECTS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Protéger les plans, archives et autres documents de valeur similaires en les stockant dans des classeurs, armoires ou coffres-forts coupe-feu et étanches à l'eau.
- Déterminer s'il existe un risque de détérioration des stocks de produits ou de matières premières et prendre des mesures afin de le limiter, le cas échéant.
- S'assurer que les réservoirs de carburant des générateurs, pompes incendie et véhicules de l'entreprise sont remplis.
- Tester et entretenir les alimentations de secours du site.
- Si aucune alimentation de secours n'est disponible sur le site, verrouiller les interrupteurs électriques en position « arrêt » durant toute coupure électrique imprévue, afin d'éviter la remise en marche des équipements avant que les contrôles nécessaires soient achevés.
- Tenir les employés, les principaux clients et les fournisseurs informés de l'état des activités du site.
- Informer FM Global, les pompiers et les autorités policières lorsque des zones du site doivent être évacuées et sécurisées.
- Dans les bâtiments inutilisés exposés à l'humidité, maintenir les systèmes de traitement d'air en fonctionnement afin d'éviter la formation de moisissure.

Continuer à surveiller le site tout au long de la pandémie afin de détecter tout dommage aux bâtiments, équipements techniques des bâtiments, réseaux de canalisations ou équipements de production. En cas de sinistre, contactez votre service de règlement de sinistres au +33 (0)1 46 93 97 00 ou à l'adresse [newlossparis@fmglobal.com](mailto:newlossparis@fmglobal.com) dès que possible.



Vous pouvez commander d'autres exemplaires de cette brochure ou d'autres ressources FM Global en ligne 24 h/24, 7 j/7, à l'adresse suivante : [www.fmglobalcatalog.com](http://www.fmglobalcatalog.com).

W152550\_20\_FRA © 2020 FM Global. (03/2020) Tous droits réservés. [fmglobal.fr](http://fmglobal.fr)

Au Royaume-Uni : FM Insurance Company Limited Voyager Place, Maidenhead, POST-B SL6 2PJ. FM Insurance Company Limited est agréée par la « Prudential Regulation Authority » et opère sous une licence anglaise soumise à la tutelle de la « Financial Conduct Authority » et de la « Prudential Regulation Authority ». Entreprise privée régie par le Code des Assurances